

[Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap](#) [1]

[Enseignement adapté - Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap](#) [2]

Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 18 du 4 mai 2017

Cette circulaire détaille les différentes missions des personnels chargés de l'accompagnement aux élèves en situation de handicap. Ces missions peuvent être divisées en trois catégories : l'aide humaine individuelle, l'aide humaine mutualisée et l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Ce texte détaille également les modalités d'intervention relatives aux activités que ces personnels assurent et qui sont réparties en trois domaines : accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne, accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles), accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Sont par ailleurs abordées les problématiques de la distribution des médicaments par les personnels chargés de l'aide humaine, des gestes techniques spécifiques qu'ils peuvent réaliser, de l'accompagnement spécifique de l'enfant en situation de handicap lors des activités périscolaires, de la nature des contrats qui leur sont proposés, ainsi que de la formation dont ils bénéficient.

Cette circulaire abroge et remplace le titre II de la [circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003](#) [3] relative aux assistants d'éducation, la [circulaire n° 2003-093 du 11 juin 2003](#) [4] relative à la scolarisation des enfants et adolescents présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant et la [circulaire n° 2004-117 du 15 juillet 2004](#) [5] relative à l'organisation du service départemental d'auxiliaire de vie scolaire.

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/missions-et-activit%C3%A9s-des-personnels-charg%C3%A9s-de-l'accompagnement-des-%C3%A9l%C3%A8ves-en-situation-de>

[2] [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115996](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115996)

[3] <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENP0301316C.htm>

[4] <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENE0301317C.htm>

[5] <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/29/MENE0401590C.htm>